

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:--

DECRET N°75-214 du 16 septembre 1975

Portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1975 de la Province du Zou, du District Urbain d'Abomey, des Districts Ruraux d'Abomey, Bohicon, Savalou, Zagnanado, Dassa-Zoumé et de Savè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les ~~décrets~~ **décrets modificatifs subsé-**quents ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur mode d'assiette et de perception et leur taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et indirects ;
- VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'Ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, Organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'Ordonnance n° 74-9 du 13 Février 1974, portant institution et organisation de la Commune ;
- VU le Décret n° 74-27 du 13 Février 1974, portant limites et dénominations des Circonscriptions Administratives ;
- VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU l'Ordonnance n° 75-18 du 5 Mars 1975 portant Loi de Finances pour la Gestion 1975 ;
- VU les Arrêtés n°s 44/054, 42/77, 46/54, 47/47, 41/004, 40/18/CAB et 4/113/SAF des 1, 16 Juin, 3 et 31 Juillet 1975 et les rapports 42/80/AFC, 47/191/BAF, 41/255, 40/289/CAB et 4/965/SAF des 16 Juin et 5 Août 1975 du Préfet de la Province du Zou et des Chefs de Districts d'Abomey, Bohicon, Savalou, Zagnanado, Dassa-Zoumé et de Savè ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu.

.../...

SECRET

ARTICLE 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1975 de la Province du Zou, du District Urbain d'Abomey, des Districts Ruraux d'Abomey, Bohicon, Savalou, Zagnanado, Dassa-Zoumé et de Savè arrêtés aux sommes ci-après :

PROVINCE DU ZOU

Recettes Ordinaires :

Quarante Cinq Millions Cinq Cent Mille Trois Cent Quarante Deux Francs..... 45 500 342 Fracs.

Recettes Extraordinaires :

Douze Millions Deux Cent Soixante Mille Cinq Cent Quatre Vingt Treize Francs..... 12 260 593 "
soit au Total..... 57 760 935 Fracs
=====

Dépenses Ordinaires :

Quarante Cinq Millions Cinq Cent Mille Trois Cent Quarante Deux Francs..... 45 500 342 Fracs

Dépenses Extraordinaires :

Douze Millions Deux Cent Soixante Mille Cinq Cent Quatre Vingt Treize Francs..... 12 260 593 "
soit au Total..... 57 760 935 Fracs
=====

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Trente Six Millions Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quarante Six Francs... 36 952 446 Fracs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Deux Cent Cinquante Quatre Mille Sept Cent Trente Neuf Francs..... 1 254 739 "
soit au Total..... 38 207 185 Fracs
=====

Dépenses Ordinaires :

Trente Six Millions Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quarante Six Francs... 36 952 446 Fracs

Dépenses Extraordinaires :

Un Million Deux Cent Cinquante Quatre Mille Sept Cent Trente Neuf Francs..... 1 254 739 "
soit au Total..... 38 207 185 Fracs
=====

COMMUNES URBAINES D'ABOMEY (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Six Millions Six Cent Vingt Mille
Cinq Cents Francs..... 6 620 500 Francs

Recettes Extraordinaires :

Cinq Millions Six Cent Vingt Mille
Cinq Cents Francs..... 5 620 500 "
soit au Total..... 12 241 000 Francs

Dépenses Ordinaires :

Six Millions Six Cent Vingt Mille
Cinq Cents Francs..... 6 620 500 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Cinq Millions Six Cent Vingt Mille
Cinq Cents Francs..... 5 620 500 "
soit au Total..... 12 241 000 Francs

DISTRICT RURAL D'ABOMEY (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Trente Deux Millions Huit Cent Soixante
Deux Mille Neuf Cent Cinquante Francs. 32 862 950 francs

Recettes Extraordinaires :

Quatre Millions Cent Soixante Quatre
Mille Cinquante Huit Francs..... 4 164 058 "
soit au Total 37 027 008 Francs

Dépenses Ordinaires :

Trente Deux Millions Huit Cent Soixante
Deux Mille Neuf Cent Cinquante Francs.. 32 862 950 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Quatre Millions Cent Soixante Quatre
Mille Cinquante Huit Francs..... 4 164 058 "
soit au Total..... 37 027 008 Francs

COMMUNES D'ABOMEY (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Quatre Millions Trois Cent Trois
Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix
Huit Francs..... 4 303 298 Francs

Recettes Extraordinaires :

Trois Millions Cent Soixante Deux
Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix
Huit Francs..... 3 162 798 "
soit au Total..... 7 466 096 Francs

Dépenses Ordinaires :

Quatre Millions Trois Cent Trois
Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix
Huit Francs..... 4 303 298 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Trois Millions Cent Soixante Deux
Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix
Huit Francs..... 3 162 798 "
soit au Total..... 7 466 096 Francs

DISTRICT RURAL DE BOHICON (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Quarante Trois Millions Deux Cent
Soixante Sept Mille Trois Cent
Seize Francs..... 43 267 316 Francs

Recettes Extraordinaires :

Six Millions Quatre Cent Soixante
Trois Mille Six Cent Quarante
Trois Francs..... 6 463 643 "
soit au Total..... 49 730 959 Francs

Dépenses Ordinaires :

Quarante Trois Millions Deux Cent
Soixante Sept Mille Trois Cent
Seize Francs..... 43 267 316 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Six Millions Quatre Cent Soixante
Trois Mille Six Cent Quarante
Trois Francs..... 6 463 643 "
soit au Total..... 49 730 959 Francs

COMMUNES DE BOHICON (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Cinq Millions Neuf Cent Mille Cent
Vingt Deux Francs..... 5 900 122 Francs

Recettes Extraordinaires :

Trois Millions Six Cent Quarante
Sept Mille Francs..... 3 647 000 Francs
soit au Total..... 9 547 122 Francs

Dépenses Ordinaires :

Cinq Millions Neuf Cent Mille Cent
Vingt Deux Francs..... 5 900 122 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Trois Millions Six Cent Quarante
Sept Mille Francs..... 3 647 000 "
soit au Total..... 9 547 122 Francs

DISTRICT RURAL DE SAVALOU (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Vingt Deux Millions Huit Cent Quatre
Vingt Quatorze Mille Cinq Cents Francs 22 894 500 Francs

Recettes Extraordinaires :

Deux Millions Six Cent Dix Huit Mille
Huit Cent Quatre Vingt Et Un Francs 2 618 881 "
soit au Total..... 25 513 381 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

Vingt Deux Millions Huit Cent Quatre
Vingt Quatorze Mille Cinq Cents Francs 22 894 500 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Deux Millions Six Cent Dix Huit Mille
Huit Cent Quatre Vingt Et Un Francs 2 618 881 "
soit au Total..... 25 513 381 Francs
=====

COMMUNES DE SAVALOU (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Deux Millions Neuf Cent Quatre Vingt
Dix Mille Huit Cent Quatre Vingt Quatre
Francs..... 2 990 884 Francs

Recettes Extraordinaires :

Deux Millions Cent Quarante Mille Huit
Cent Quatre Vingt Quatre Francs..... 2 140 884 "
soit au Total..... 5 131 768 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

Deux Millions Neuf Cent Quatre Vingt
Dix Mille Huit Cent Quatre Vingt Quatre
Francs..... 2 990 884 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Deux Millions Cent Quarante Mille Huit
Cent Quatre Vingt Quatre Francs..... 2 140 884 "
soit au Total..... 5 131 768 Francs
=====

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Vingt Et Un Millions Neuf Cent Vingt
Cinq Mille Trois Cent Vingt Cinq Francs 21 925 325 Francs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Huit Mille Quatre Cent
Quatre Vingt Dix Sept Francs..... 1 008 497 "
soit au Total..... 22 933 822 Francs
=====

Dépenses Ordinaires : - 6 -

Vingt Et Un Millions Neuf Cent Vingt
Cinq Mille Trois Cent Vingt Cinq Francs 21 925 325 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Un Million Huit Mille Quatre Cent
Quatre Vingt Dix Sept Francs..... 1 008 497 "
soit au Total..... 22 933 822 Francs

COMMUNES DE ZAGNANADO (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Deux Millions Sept Cent Cinquante
Quatre Mille Huit Cent Quarante Huit
Francs..... 2 754 848 Francs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Six Cent Dix Neuf Mille
Huit Cent Quarante Huit Francs..... 1 619 848 "
soit au Total..... 4 374 696 Francs

Dépenses Ordinaires :

Deux Millions Sept Cent Cinquante
Quatre Mille Huit Cent Quarante Huit
Francs..... 2 754 848 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Un Million Six Cent Dix Neuf Mille
Huit Cent Quarante Huit Francs..... 1 619 848 "
soit au Total..... 4 374 696 Francs

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Vingt Cinq Millions Deux Cent Quatre
Mille Deux Cent Vingt Huit Francs..... 25 204 228 Francs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Trois Cent Vingt Deux
Mille Cinq Cents Francs..... 1 322 500 "
soit au Total..... 26 526 728 Francs

Dépenses Ordinaires :

Vingt Cinq Millions Deux Cent Quatre
Mille Deux Cent Vingt Huit Francs..... 25 204 228 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Un Million Trois Cent Vingt Deux
Mille Cinq Cents Francs..... 1 322 500 "
soit au Total..... 26 526 728 Francs

COMMUNES DE DASSA-ZOUME (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Deux Millions Neuf Cent Cinquante
Six Mille Quatre Cent Soixante
Quatorze Francs..... 2 956 474 Francs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Huit Cent Soixante Seize
Mille Quatre Cent Soixante Quatorze
Francs..... 1 876 474 "
soit au Total..... 4 832 948 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

Deux Millions Neuf Cent Cinquante Six
Mille Quatre Cent Soixante Quatorze
Francs..... 2 956 474 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Un Million Huit Cent Soixante Seize
Mille Quatre Cent Soixante Quatorze
Francs..... 1 876 474 "
soit au Total..... 4 832 948 Francs
=====

DISTRICT RURAL DE SAVE (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Seize Millions Trois Cent Vingt Et
Un Mille Sept Cent Vingt Six Francs.. 16 321 726 Francs

Recettes Extraordinaires :

Six Cent Treize Mille Deux Cent
Quarante Sept Francs..... 613 247 "
soit au Total..... 16 934 973 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

Seize Millions Trois Cent Vingt Et
Un Mille Sept Cent Vingt Six Francs. 16 321 726 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Six Cent Treize Mille Deux Cent
Quarante Sept Francs..... 613 247 "
soit au Total..... 16 934 973 Francs
=====

COMMUNES DE SAVE (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Deux Millions Huit Mille Neuf
Cent Vingt Huit Francs..... 2 008 928 Francs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Huit Mille Neuf Cent
Vingt HUIT Francs..... 1 008 928 "
soit au Total..... 3 017 856 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

Deux Millions Huit Mille Neuf
Cent Vingt Huit Francs..... 2 008 928 Francs

Dépenses Extraordinaires :

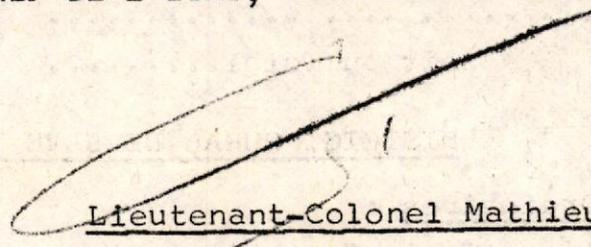
Un Million Huit Mille Neuf
Cent Vingt Huit Francs..... 1 008 928 "

soit au Total..... 3 017 856 Francs

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 septembre 1975

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

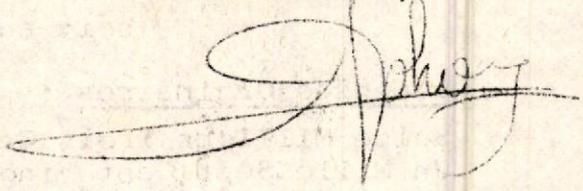

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES,



Isidore AMOUSSOU
Intendant Militaire de 3^e Classe

LE MINISTRE DE L'INTE-
RIEUR ET DE LA SECURITE
PAR INTERIM,



Lieutenant Martin D. AZONHIHO

AMPLIATIONS :

PR	8	SGG	4
CS	6	IGF-Gde-CH.	2
JORD	1	CNI	1
DTCP	4	MF	6
MINISTERES	13	INSAE	2
DGAJL	2	SPD	2
IAA-DCCT	2	CNR	4
DB	8	DPE	2
PROVINCE ZOU	2	DISTRICT	12
COMMUNES	15	DCF	1